

LA CASSE DE VOS DROITS :

le MEDEF en rêvait, le gouvernement à sa botte s'y prépare...

Le nouveau gouvernement pense avoir les mains libres pour poursuivre les attaques engagées par ses prédécesseurs contre les droits des salariés. À nous, tous ensemble, de le faire déchanter !

Profitons des premières occasions qui se présentent :

Manifestations :

- ▶ le 19 juin à 18h devant l'Assemblée nationale, à l'appel du Front Social. (*)
- ▶ le 27 juin à 12h sur l'Esplanade des Invalides, à l'appel de la CGT.

Les ordonnances Macron en bref.

Sous couvert de négociation par entreprise, les employeurs pourront imposer des conditions plus défavorables que les actuels Code du travail ou conventions collectives sur :

- le temps de travail, les salaires, le contenu du contrat de travail, le statut des travailleurs de nuit, le travail du dimanche,
- les conditions de recours aux CDD et leur durée,
- les conditions et conséquences de la rupture du CDI (motifs de licenciement, indemnités),
- la santé et la sécurité au travail (déjà remises en cause par la loi Travail) : moins de possibilités de droit d'alerte des représentants du personnel, moins d'obligations sur la formation des salariés, les équipements de sécurité, les locaux de travail, la prévention des risques, l'évaluation des risques professionnels...
- la fusion des institutions représentatives du personnel (COMET, DP, CHSCT), qui conduirait à une réduction du nombre d'élus et à leur professionnalisation : des élus déconnectés du travail et de leurs collègues, côtoyant plus les directions que les salariés, bref rien de bon !

Quant au plafonnement des indemnités pour licenciement abusif, ce serait l'élargissement du droit des employeurs de licencier impunément : déjà aujourd'hui, les salariés licenciés de façon abusive ne sont pas réintégrés dans leur emploi.

La préférence aux accords d'entreprise et la possibilité de référendums à l'initiative de l'employeur, c'est la porte ouverte au chantage patronal au nom de la concurrence ou de la compétitivité.

Dans cette logique de nivellement par le bas, le CEA n'a pas de raison d'être épargné.



Le premier référendum d'entreprise organisé en application de la loi Travail a confirmé les craintes de la CGT : organisé à RTE (Réseau de transport d'électricité) à l'initiative de syndicats minoritaires, il visait à imposer aux agents de maintenance un recul sur leurs astreintes et le travail du soir et de WE... en demandant leur avis à l'ensemble des salariés, dont la moitié n'était pas concernée !

Diviser pour mieux régner...

Grâce à la mobilisation de la CGT, le référendum a été un échec. Mais ceci n'a été possible que grâce à une forte implantation syndicale, ce qui est loin d'être le cas partout...

(*) Coordination composée de syndicats, associations, collectifs, médias alternatifs, de femmes et d'hommes voulant construire la riposte à la politique de casse annoncée, par la convergence des luttes.

Nano-Innov : RIEA Palaiseau, toujours plus cher !

Avec la facturation au poids des denrées en self-service (crudités, fromage blanc, compote, etc.), le prix du repas a grimpé d'environ un euro pour nos collègues de Nano-Innov qui déjeunent au restaurant inter-entreprises de Palaiseau. On avait déjà constaté une augmentation similaire dans l'ancien restaurant par rapport à ceux de Saclay, donc deux euros de supplément au total.

Aux délégués CGT du personnel qui dénonçaient ces tarifs, la direction a répondu que la tarification au poids se généralise. Bientôt à Saclay ?

FLS et avancements.

Les représentants CGT en Commission des carrières ont constaté que, dans le projet de la direction FLS concernant les augmentations individuelles des agents en 2017, les 7 avancements hauts proposés ne bénéficient qu'à la proximité immédiate de la hiérarchie : les agents de sécurité, soit 75 % de l'effectif, n'en obtiennent aucun.

En remontant sur quelques années, les statistiques sont tout aussi effarantes : la fonction « chef de brigade », qui compte 7 salariés en tout, a bénéficié sur 4 ans de 8 avancements hauts, soit un de plus que la fonction « agent de sécurité » qui en comprend 90 !

La direction du centre a été avertie à de multiples reprises, notamment à l'occasion des questions des délégués du personnel portées par la CGT, sans qu'aucune réponse satisfaisante ne soit apportée pour les salariés. Les élus CGT soutiennent les agents pour une juste rémunération.

Seconde semaine de fermeture : petites économies contre grosses galères.

Depuis deux ans que la seconde semaine de fermeture annuelle du Centre a été décidée, la direction continue de justifier cette fermeture par des économies réalisées. Pourtant, aucune étude sérieuse n'a été effectuée. Pour le chiffrage, c'est au doigt mouillé : 150 k€, essentiellement en transport et en restauration.

À supposer que ce soit vrai, cela reste toujours très peu, comparé aux galères engendrées par l'imposition de ces congés à des dates qui ne satisfont pas forcément tout le monde. Nous considérons qu'il faut revenir sur cette mesure.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :


Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Bulletin à retourner à : *la* CGT - Bât. 477 - CEA/Saclay
91191 - Gif-sur-Yvette Cedex

 01 69 08 48 33

cgt.saclay@cea.fr